

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du Mardi 18 septembre 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, DARRICAU Jean-Pierre, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, DUTORDOIR Monique, FOREST Gilles, GIROUD Christian, GOASDOUE Bernadette, HEYLLIARD Jean François, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MENESTRET Yannick, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, PLATEL Véronique, PRUDON Michel, STOURME Patrick, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés : BOSSELMAYER Barbara - pouvoir à M. BEUGRAND Etienne
DELVAUX Jean-Claude - pouvoir à M DENEST Bernard
JENNEPIN Eric - pouvoir à M STOURME Patrick
LEPESME Chantal - pouvoir à M Gilles FOREST

Absents :

Secrétaire de séance : Mme LAB Brigitte

Date de convocation : 11 septembre 2012

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres votants : 29

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du 14 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Les délégués sont élus en fonction de la population par décision des conseils municipaux des communes concernées dans les conditions de la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes.

Le présent conseil est composé de délégués selon la répartition suivante :

- Les communes de moins de 500 habitants : deux délégués titulaires ;
- Les communes entre 500 et 1499 habitants : trois délégués titulaires ;
- Les communes entre 1500 et 2499 habitants : quatre délégués titulaires ;
- Les communes de plus de 2500 habitants : cinq délégués titulaires.

La commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux a vu sa population légale passée de 1499 à 1531.

Le Président présente et installe le nouveau délégué communautaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux.

M. DARRICAU Jean-Pierre, a été désigné délégué communautaire de la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Le Président lui souhaite la bienvenue et l'installe dans ses fonctions de délégué communautaire.

➤ **OBJET : Modification des statuts : composition du bureau.**

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS :

ARTICLE 5 : Le président

Il est l'exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant.

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est chargé de l'administration, mais il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et au directeur général, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 6 : Les vice-présidents

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de la communauté élit en son sein des Vice-présidents ; le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder 30% de celui-ci.

ARTICLE 7 : Le bureau

➤ **Composition**

La Communauté de Communes procède, dans les conditions prévues par l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales, à l'élection d'un bureau, émanation du Conseil communautaire qui comprendra outre le président et les vice-présidents, un membre représentant les communes n'ayant pas de présidence ou de vice-présidence.

➤ **Attributions**

Le conseil de la communauté peut déléguer une partie de ses attributions au bureau et au président, dans les conditions fixées par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Demandent aux conseils municipaux de se prononcer sur la modification des statuts, notamment son article 5 (composition du bureau).

Autorisent le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette modification des statuts.

➤ **OBJET : SPANC Décision modificative : Marché de travaux de réhabilitation des systèmes d'Assainissements Non Collectifs.**

Mme LAFORGE Vice-Présidente,

Informe que la commission SPANC s'est réunie en date du 28 juillet 2012 et a proposé de délibérer pour inscrire au budget SPANC le coût estimé des travaux de réhabilitation 3^{ème} tranche afin de demander au plus tôt les subventions correspondantes.

Compte 604 + 580 058.04 €

Compte 7062 + 294 429.94 €

Compte 747 + 59 855.10 €

Compte 774 (travaux) + 215 333.00 €

Compte 774 (Moe) + 10 440.00 €

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent cette Décision Modificative.

➤ **OBJET : Demande de subventions pour la réhabilitation des ANC 3^{ème} tranche.**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent de solliciter le Conseil Général de Seine et Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional Ile de France pour subventionner cette troisième tranche de réhabilitation d'Assainissements Non Collectifs

➤OBJET : Avenant à la Convention de répartition de frais pour l'aménagement des chemins de randonnées avec la communauté de communes du Val Bréon et la communauté de communes de la Brie Boisée.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Autorisent M. le Président à signer l'avenant à la convention ci-jointe avec la Communauté de Communes du Val Bréon et avec la Communauté de communes de la Brie Boisée pour l'aménagement des chemins de randonnées dans le cadre de la fiche action transversale du contrat CLAIR.

➤ OBJET : Décision Modificative Budgétaire remboursement anticipé ligne de trésorerie

Dépenses

Compte 1641 + 676 585,97 €

Compte 16441 - 676 585,97 €

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent cette Décision Modificative.

➤ OBJET : Annulation de la Décision Modificative Budgétaire concernant le remboursement anticipé ligne de trésorerie

Recettes

Compte 1641 + 994 397,01 €(annulation mandat remboursement anticipé)

Compte 16441 + 1 670 000,00 €

Dépenses

Compte 1641 + 1 670 000,00 €(annulation titre encaissement ligne de trésorerie)

Compte 16441 + 994 397,01 €

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent l'annulation de cette Décision Modificative.

➤ OBJET : Retrait de la commune de Villeneuve la lionne du syndicat SMICTOM de Coulommiers.

Le Président,

Rappelle que les collectivités adhérentes au SMICTOM doivent se prononcer sur le retrait de la commune de Villeneuve la lionne du SMICTOM de Coulommiers.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Acceptent le retrait de la commune de Villeneuve la lionne du SMICTOM de coulommiers.

➤ OBJET : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe.

Afin de remplacer Mlle SIMON Estelle Animatrice du RAM,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Décident la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2012.

➤ OBJET : Création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Décident la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet à compter du 2 novembre 2012.

➤OBJET : Création d'une activité accessoire

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 28 voix pour et 1 abs : Mme PIOT Valérie

Article 1 : PROCEDE à la création d'une activité accessoire pour assurer partiellement le remplacement de la responsable technique

Pour la période du 1 octobre 2012 au 30 mars 2013.

Article 2 : DIT que cette activité accessoire soit rémunérée forfaitairement sur la somme de 1100 euros brut par mois,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2012 chapitre : 012.

Article 4 : AUTORISE M. le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

➤ OBJET : Modification du Régime indemnitaire général du personnel de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres

Sur proposition de M. LEPY, Président,

Avec effet au 1 novembre 2012

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire

A l'unanimité

Décident d'adopter une délibération modifiant le régime indemnitaire général du personnel de la communauté de communes des Sources de l'Yerres.

➤ OBJET : Répartition de la redevance des mines Taux appliqué

M. LEPY, Président,

Propose le taux de 0 %

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 27 voix pour et 2 Abstentions : M GIROUD Christian, M HEYLLIARD Jean-François

Acceptent cette proposition et autorisent le Président à effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision

➤ OBJET : Demande d'exonération de la TEOM pour « SCI du Parc de la Fortelle »

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Autorisent l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères portée sur la taxe foncière « SCI du Parc de la Fortelle » cadastre 334 parcelles N°C18-C19-C20-C21-C22-C25-C26-C27-C38

INFORMATION

➤OBJET : Système Information Géographique

M. le Président,

Informe que Mme Fabris responsable technique et Mme René élue en charge du SIG vont organiser des visites dans chacune des mairies afin de dresser un état des lieux concret des cadastres existants et de mieux associer les communes à la mise en place du SIG.

QUESTIONS DIVERSES

Piscine Intercommunale

Mme Goasdoué,

Présente le bilan de fréquentation de la piscine pour la saison 2012 : 6 680 entrées au total, grande satisfaction des usagers et bon déroulement de l'activité dans son ensemble. Un bilan complet de la saison 2012, et une prospective (fonctionnement et investissement) pour 2013 seront prochainement exposés.

Forum des associations

Mme Michard,

Fait le point sur le déroulement du forum des associations du 8 septembre 2012 dans la salle polyvalente de Rozay en Brie.

Remercie l'aide apporté par les agents de la Communauté de Communes, Gaëlle Pateyron et Alain Chatard.

Site Internet

M Lepy

Annonce la mise en place sur le site internet d'un accès réservé aux élus pour les comptes-rendus des commissions.

Evoque la réunion qui s'est déroulée en Préfecture le 12 septembre dernier concernant l'opération pilote « + de services au public » la Communauté de communes Les Sources de l'Yerres est très en avance dans la mise en place de ce service et sert de référence.

Mme Casafina

Informe du départ de l'apprenti tourisme et de la rupture de son contrat en accord avec l'UTEC de Provins.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22 heures 10**